

**Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Général de Ballens  
le 12 décembre 2018**

**Présidence** : Mme Isabelle Goy

**1) Appel**

L'appel fait constater l'absence excusée de Mmes Tatiana Baumann, Chantal Croisier, Caroline Gavin, Ivy Günthardt, Françoise Roch, Dounia Vuffray Guglielmetti et MM. Cédric Gendre, Stéphane Gremion, Remo Günthard, David Hofmann. Non excusés : Mme Yvette Illi et M. Didier Livet.

**Ouverture**

Les membres ayant été régulièrement convoqués, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. La Présidente la déclare ouverte.

**Ordre du jour :**

- 1) appel
- 2) approbation du dernier procès-verbal
- 3) assermentation/démission
- 4) préavis municipal  
04/18 Budget pour l'année 2019
- 5) communications municipales et du bureau
- 6) divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, il est accepté à main levée et sans avis contraire.

**2) Approbation du dernier procès-verbal**

Chaque membre ayant reçu ce procès-verbal à domicile, il n'en est pas fait lecture. Aucune modification n'étant apportée, le procès-verbal du 13 septembre 2018 est adopté à main levée et sans avis contraire.

**3) Assermentation/démission**

Mme Sonja Pidoux, MM. Mugisha Blanc et Michel Jaquier s'avancent pour se faire assermenter. La Présidente lit la formule de serment contenue dans l'article 4 du Règlement du Conseil Général de Ballens, puis chaque personne solennise sa promesse. Aucune démission.

#### 4) Préavis municipal

Préavis municipal no 04/2018

Objet : **Budget pour l'année 2019**

Chaque conseiller et conseillère ayant reçu un exemplaire du budget à domicile, il n'en est pas fait lecture. M. Patrick Goy, rapporteur de la Commission de gestion-finances qui a étudié cet objet lit le rapport de ses délibérations.

La parole est donnée au Syndic qui relève que la somme de Fr. 80'000.-- attribuée au budget pour la réfection des façades du restaurant a été prévue avant les charges relatives aux réparations faites en fin d'année. Dès que les comptes 2018 seront bouclés, c'est seulement en cas de résultat positif assez conséquent que ces travaux budgétisés seront effectués. Dans le cas contraire, afin de ne pas mettre en péril la commune, ils ne seront pas faits.

M. Cédric Roch demande s'il serait possible d'établir un planning des interventions à faire dans les bâtiments à entretenir ou les grosses interventions à venir pour éviter certaines surprises.

M. Croisier spécifie qu'au vu de la situation financière de la commune, il n'est pas prévu de réemprunter. Les travaux d'épuration sont tellement conséquents qu'ils coûteraient entre Fr. 500'000.-- et Fr. 1'000'000.--, ce qui vaudrait à nouveau l'envol du plafond d'endettement. Donc il faut oublier, nous n'avons pas les moyens mais plutôt prévoir Fr. 30'000.00 à Fr. 40'000.00 pour entretenir les bâtiments. Il n'existe pas de programme d'entretien des bâtiments, car chaque 5 an il y a un changement de personnes au sein de la municipalité et pas tout le monde a les mêmes idées.

Mme Nelly Croisier demande s'il y a une date d'échéance buttoir pour les travaux d'épuration et le Syndic lui répond par la négative, que c'est d'après les moyens financiers.

M. Alain Jotterand revient sur les travaux de rénovation de l'hôtel et trouve dommage de les faire sur 2 faces alors qu'il y en a 4. De plus, selon discussions avec la municipalité précédente, il avait été discuté d'améliorer l'accès aux handicapés en chaise roulante à la terrasse, au restaurant ainsi qu'aux toilettes. Il propose de faire un projet pour remettre en état la partie de la terrasse.

La Municipalité a accepté le budget et il ne peut en aucun cas être modifié en prenant cet argent pour faire autre chose. Le bureau communal n'a également pas d'accès pour les handicapés

La parole n'étant plus demandée, le budget est soumis aux voix de l'assemblée et adopté à main levée sans avis contraire, avec deux abstentions.

Le Conseil décide : - d'accepter le budget 2019 présenté par la Municipalité se soldant par un excédent de charges de fr. 90'748.--.

## **5) Communications municipales et du bureau**

M. Croisier nous informe que la commune de Bière organisera le 1<sup>er</sup> juin prochain une étape du Tour du Pays de Vaud. Le matin, la course arrivera sur la place d'armes et l'après-midi un contre la montre aura lieu dans les villages environnants. En ce qui nous concerne, le Tour passera à la rue du Collège. Des bénévoles sont recherchés pour s'occuper de la fermeture des chemins et sont priés de s'annoncer à M. Michel Dénéreaz.

Gravière du Biolley : actuellement à l'entrée des bois de St-Livres des sondages sont en cours. L'eau est pompée, puis versée dans le petit ruisseau qui coule à Froideville pour voir si le niveau du marais du Paudex ne va pas descendre. L'entreprise Orllati a fait recours et nous attendons l'effet suspensif.

Notre ancien employé municipal M. Sylvain Baumberger ayant quitté ses fonctions le 31 octobre dernier, il sera remplacé dès le 3 janvier 2019 par M. Julien Pellet de St-Livres.

Le Syndic relève que sur les dernières factures de consommation de l'eau 2018, le prix a été baissé à Frs. 1.20/m<sup>3</sup> et qu'il en sera de même pour l'année 2019.

L'apéro sera offert par la commune à l'issue de cette séance.

## **6) Divers et propositions individuelles**

M. Jaquier a lu divers articles dans la presse sur le projet de gravière et demande où il doit s'adresser pour en connaître l'évolution.

Le Syndic lui répond que tant que la mise à l'enquête n'a pas été faite, le DGE ne fait pas de séance. Orllati a fait recours, et il est possible de passer au bureau communal pour avoir de plus amples informations.

La parole n'est plus demandée.

L'assemblée est levée à 20h40.

### **Contre-appel :**

Le contre-appel fait toujours constater l'absence de Mme Yvette Illi et M. Didier Livet.